

Image not found or type unknown



Obligation de nettoyer apres la vente

Par **romumu72**, le **29/05/2012 à 21:35**

Bonjour, rnje viens de vendre une vieille maison, anciennement etable avec habitationrnnil reste du foin ds le grenier de l'etable et l'herbe autour de la maison n'est pas fauchéernla vente a eu lieurnla nouvelle proprietaire me demande maintenant de faucher l'herbe et vider l'etablerna-t'elle le droit?rnmerci

Par **edith1034**, le **30/05/2012 à 07:58**

Non elle prend la maison en l'étatrnnpour tout savoir sur la vente immobilièrernrn<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>rnpeut être pourriez vous lui dire que le foin était destiné à son petit déjeuner ?